



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

APPEL D'OFFRE OUVERT

Règlement de la consultation

en application des dispositions du code de la commande publique
en vigueur au moment de la publication de l'avis du présent marché

Référence : LOCMOBILIERCONCOURS2026

En application de l'article L.2132-2 du Code de la commande publique, la présente consultation est entièrement dématérialisée, ce qui signifie que l'ensemble des communications et des échanges, ainsi que le dépôt des offres est effectué exclusivement par voie électronique sur le site de la plateforme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Les échanges via la messagerie sécurisée de la plateforme PLACE permettent d'assurer une continuité et une traçabilité dans la mesure où, de façon analogue à une lettre recommandée avec accusé de réception, le courrier électronique fait l'objet d'un accusé de réception horodaté par le destinataire.

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour toute action sur ledit site.

Un guide d'utilisation est également disponible sur ce site, rubrique « Aide », afin de faciliter le maniement de la plateforme.

Pouvoir Adjudicateur :
l'État

Représentant du Pouvoir Adjudicateur :

Mme Katia BEGUIN, Rectrice de la Région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'Académie de Nantes, Chancelière des universités
BP 72616
44326 NANTES Cedex 3

Comptable assignataire :

M. le Directeur régional des finances publiques de Loire Atlantique
4, quai de Versailles
BP 93503
44035 Nantes cedex 1

Code CPV principal : 39130000

Date limite de réception des plis : **02/07/2026 10h**

PREAMBULE

Le dispositif « marché public simplifié » (MPS) est remplacé par le « **document unique de marché européen** » (**DUME**).

Le DUME est une déclaration sur l'honneur qui permet aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un état de l'Union européenne. Il est utilisé comme preuve préliminaire dans les procédures de passation de marchés publics.

Le DUME a pour vocation de simplifier les processus de fourniture de documents et certificats attestant de l'éligibilité d'une entreprise à un marché public (critères d'exclusion et de sélection). Il se substitue aux DC1, DC2.

Aucune attestation n'est demandée au moment de la remise du DUME.

Le DUME est accessible au moment de la réponse sur PLACE, sur le site CHORUS à la rubrique « Accéder au Service DUME » ou sur le site dume.chorus-pro.gouv

L'utilisation du formulaire « DUME » est fortement préconisée, mais le candidat peut répondre par tout autre moyen.

L'entreprise peut répondre à une consultation par un DUME même si l'acheteur n'a pas lui-même créé de DUME.

ATTENTION, seuls font foi les documents originaux du DCE détenus par l'administration.

Quel que soit le nombre de lots, l'information ne doit être fournie qu'une seule fois.

A. OBJET DU MARCHÉ

A.1 - Objet du marché et durée du marché

Le présent marché porte sur la location, la livraison et l'installation de mobilier pour les concours organisés par la Direction des Examens et Concours de la Région Académique des Pays de la Loire.

Il s'agit de la location de mobilier en salle nue ou en complément de mobilier déjà compris dans la location de salle.

Le marché est passé pour une durée de 4 ans (48 mois) à compter de la date de début de prestations fixée au 29/09/2026.

A.2 – Allotissement

Non concerné.

A.3 – Clause sociale de formation sous statut scolaire

Afin de promouvoir l'égalité des chances, le rectorat de l'Académie de Nantes applique l'article L.2112-2 du code de la commande publique en prévoyant une clause obligatoire de

formation sous statut scolaire. Cette clause consiste pour le titulaire du marché, à accueillir en stage (séquence d'observation en milieu professionnel) durant l'exécution du marché un ou plusieurs élève(s) de 3^e ou de 2nd générale et technologique, scolarisés dans des établissements relevant des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+) ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique éducative de la découverte des métiers.

Le titulaire déclare les offres de stages issues de la clause sociale de formation sous statut scolaire, sur la plateforme en ligne 1élève1stage mise en place par le ministère de l'Éducation nationale.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler des réserves ou des variantes sur ce point dans leur offre

B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

B.1 – Procédure de consultation

Le présent marché de fournitures et services est passé selon une procédure formalisée d'appel d'offre ouvert conformément aux dispositifs du code de la commande publique (CCP).

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le présent marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande.

Pas de limitation du nombre de candidats.

Il est possible que le pouvoir adjudicateur demande des précisions quant à la teneur des offres si cela est nécessaire.

B.2 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend :

- Cahier des clauses particulières (CCP : valant cahier des clauses techniques particulières CCTP et cahier des clauses administratives particulières CCAP)
- Le bordereau de Prix Unitaires (BPU)
- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (ATTRI1)
- Tableau bilan GES

Ce dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme des achats de l'état (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

B.3 – Documents à fournir par le candidat

B.3-1 Candidature :

Documents à transmettre	Mode de candidature	
	DUME	Standard

DUME complété (voir Préambule)	X	
Lettre de candidature (Formulaire DC1 complété)		X
Déclaration du candidat (formulaire DC2 complété)		X
Toute autre pièce de nature à appuyer la candidature	X	X

Remarque : en cas de candidature groupée, il doit y avoir autant de formulaires DC2 joints qu'il y a de membre du groupement.

Les formulaires DC1 et DC2 ainsi que leurs notices explicatives sont téléchargeables via le lien suivant :

- [Notice explicative DC1](#)

- [Notice explicative DC2](#)

Sous-traitance et co-traitance

1- Sous-traitance

Le candidat peut sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations du présent marché dans les conditions fixées aux articles L2193-4 à L2193-9 et R2193-1 et suivants du code de la commande publique.

A cet effet, le candidat peut utiliser le formulaire DC4* : il indique pour chacun des sous-traitants les éléments prévus par l'article R2193-1 du code de la commande publique.

Le formulaire DC4 est accompagné pour chacun des sous-traitants, des pièces suivantes :

- le pouvoir habilitant le signataire à engager le sous-traitant
- la copie du (ou des) jugement(s) en cas de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente.

* [Notice explicative DC4](#)

La candidat peut également présenter un ou plusieurs sous-traitants au moment de la remise des offres. A cet effet, il peut utiliser le formulaire ATTRI2*.

* [Notice explicative ATTRI2](#)

2- Co-traitance

Pour justifier de ses capacités, le candidat peut, y compris s'il s'agit d'un groupement momentané d'entreprises, demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, il doit produire pour chacun des opérateurs les mêmes documents et renseignements qui lui sont demandés, ainsi qu'un engagement écrit de ceux-ci justifiant de leurs capacités pour l'exécution des prestations.

B.3-2 Projet de marché :

Le candidat fournira un dossier constitué des pièces suivantes :

- Un mémoire technique élaborée en conformité avec les prescriptions détaillées dans le cahier des clauses particulières et le présent règlement de la consultation.
- L'offre financière complétée et signée (Bordereau de Prix Unitaires – BPU)
- L'acte d'engagement (ATTRI1)* dûment complété par une personne habilitée à engager la société

*Notice explicative de l'ATTRI1

B.4 – Réception des plis

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, les opérateurs économiques ont l'obligation de transmettre leur candidature et leur offre par voie dématérialisée via le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur. Aussi, les plis seront transmis de manière dématérialisés par le biais de la plateforme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr

Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixées au : **02/07/2026 10h.**

B.5 – Critères de sélection

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables ou les candidatures incomplètes au sens des dispositions du code de la commande publique seront éliminées. Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières et/ou candidatures incomplètes.

En cas d'offre anormalement basse, offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché, le pouvoir adjudicateur exige du candidat qu'il justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points :

Proposition tenant compte des critères environnementaux à inclure dans nos marchés

Critères d'attribution	Note maximale des (sous)-critères	Pondération	TOTAUX
Valeur Technique de l'offre	20	60 %	12
Éco-responsabilité des produits	20	10 %	2
Prix	20	30 %	6
TOTAL			20

Pour le critère de prix :

* pour le calcul de la note de prix, la formule suivante est utilisée :

$$\text{note de l'offre} = 20 \times \left(\frac{\text{prix HT de l'offre la moins chère}}{\text{prix HT de l'offre}} \right)$$

La somme des notes dégage la note globale de l'offre. L'offre ayant obtenue ainsi la meilleure note globale est déclarée économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Dans le cas où deux offres obtiennent la même note finale, la note du critère n°2 la plus élevée détermine le candidat pressenti.

B.6 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

B.7 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur ne négociera pas.

B.8 – Signature du marché

B.8-1 Authentification et signature électronique :

La signature de l'acte d'engagement n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre.

Le détenteur du certificat de signature doit être dûment habilité à signer. A défaut devra être joint à l'offre une délégation de pouvoir ou de signature établie par la personne juridiquement habilitée à engager la société.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le signataire utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

Attention : une signature manuscrite numérisée ne vaut en aucun cas signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil (la signature électronique « consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle est attachée »). Pour donner une valeur juridique à un document numérisé, il convient de le revêtir uniquement d'une signature électronique. Autrement dit, aucun document de candidature (DC1) et d'offre (acte d'engagement...) ne doit être revêtu d'une signature manuscrite numérisée. Seule la signature électronique doit être utilisée.

Rappel : un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Il appartient au candidat de vérifier lors du dépôt de son offre que son certificat de signature électronique est bien valide.

B.8-2 Exigences relatives aux certificats de signature et à l'outil de signature utilisé pour signer les fichiers

Certificats de signature

Le certificat de signature de la personne signataire doit respecter le niveau de sécurité suivant : niveau **.

1^{er} cas : le certificat de signature est émis par une autorité de certification « reconnue »
Le certificat de signature est émis par une autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivante :

- <http://www.lsti-certification.fr/>
- <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2^e cas : le certificat de signature n'est pas référencé sur une liste de confiance. La plateforme de dématérialisation PLACE accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité suivant : niveau **.

Outil de signature utilisé

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

1^{er} cas : le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plateforme des achats de l'État (PLACE)

Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

2^e cas : le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE
Il doit respecter les deux obligations suivantes :

- A. **le rectorat de Nantes demande l'utilisation du format de signature PAdES, CAAdES ou XAdES.**
- B. permettre la vérification en transmettant dans son offre les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document et ce, gratuitement. Il fournit notamment :
 - o le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré avec une notice d'explication et les prérequis d'installation rédigée en français (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.) ;
 - o le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site, etc.)

B.9 – Renseignements complémentaires

Toute demande d'information complémentaire peut être obtenue sur la [plateforme des achats de l'État](#) (PLACE).

Suivant la nature des questions transmises, le rectorat de Nantes se réserve la possibilité d'apporter les réponses nécessaires à l'ensemble des candidats.

Les éléments de correspondance s'échangent uniquement sur PLACE.

Durant la consultation, les candidats pourront poser leurs questions au plus tard neuf (9) jours ouvrés avant la date limite de réception des offres.

Après cette date, le rectorat de Nantes ne répondra plus. Il se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, les réponses aux questions posées à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation en s'identifiant au préalable (coordonnées et courriels).

N. B : Il est impératif pour les candidats de laisser leurs coordonnées et courriels lors du téléchargement du dossier de consultation sur la plateforme PLACE, ce afin d'être informés des questions formulées au cours de la consultation et des réponses apportées par le rectorat de Nantes, ainsi que de toute modification éventuelle du dossier de consultation.

B.10 – Voies de recours

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Nantes, territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

Tribunal administratif - Nantes

6 allée de l'Ile Gloriette BP24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : +33 2 55 10 10 02

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr